

MÉTHODOLOGIE RABBINIQUE ET [CELLE] DU NOUVEAU TESTAMENT à partir du livre d'Eugenio Zolli : le Nazaréen

- 1- Une page de psychologie de la Bible
- 2- Middoth

Les mesures *Middoth* — singulier *Middah*, de *madod* : mesurer—, sont étroitement liées à la vision d'événements à venir, donc revêtent un caractère imaginaire. Il ne faut donc pas s'étonner si le même terme s'appliquait à certaines formes de raisonnement, ni si en hébreu rabbinique, nous le trouvons employé en lien avec les qualités du Seigneur. Clémence, miséricorde, longanimité, charité, véracité, sont les mesures, les attributs du Seigneur, c'est-à-dire les formes où se révèlent son être intérieur. Le mot *middoth* sert à signifier l'ensemble des qualités, et partant l'ensemble du dessin, de l'habitus mental de l'Esprit du Seigneur.

Même pour un homme on parle de *middoth tovoth* (bonnes) et *middoth ra'oth* (mauvaises), avec le sens de qualités ; et il est propre aux textes rabbiniques du temps du début du christianisme, de recourir souvent aux expressions suivantes : allusions à ces extériorisations de genre ou de caractère, qui nous servent à « mesurer » l'individu, à le juger, à se faire une image complète de sa valeur intrinsèque. Les *middoth* sont conçues comme des dimensions traduites en traits, lesquels, dans leur ensemble, décident de la forme, de l'image. Transposées au moral, elles constituent l'ensemble de la personnalité, la conformation morale d'un individu.

Le terme *middoth* s'emploie à propos des habitudes prises par un homme en face ou envers telle question, car avant d'arriver à se déterminer, il enquête sur ce qui l'intéresse, l'examine, le passe au crible de sa pensée, et souvent aussi de son sentiment, inséparable en pratique, de la pensée. Il « mesure », soupèse, en quelque sorte la situation.

Dans ses sentiments envers le Seigneur, l'homme doit adopter une seule et constante mesure : la reconnaissance. Voilà le sens à trouver dans l'explication haggadique du verset : « Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme, de toutes tes facultés (*meodekha*)¹ »². Ce que l'on peut comprendre par : « avec toute mesure ». Que le Seigneur use de la mesure de sa bienveillance ou de celle de la sévérité, il faut toujours le remercier. L'interprétation tire sa saveur du jeu de mots sur trois mots aux consonnes égales mais aux voyelles différentes : *meod* faculté, *middah* mesure et *modeh* qui est le participe du verbe *wadoh* (ou *yadah* qui renvoie à *yaday* en araméen) remercier, reconnaître³.

Dans les rapports entre individus, les mesures à adopter peuvent être différentes ; selon la voie de la logique, du droit et de la justice, l'homme reste dans les limites indiquées par la *middah ha-din*, la mesure du droit. Mais l'homme vraiment bon et pacifique peut dépasser les *middoth* pour suivre les lois de la pure charité, et prendre la *middath ha-rahamim*⁴ : la mesure de la miséricorde. Dans le Talmud de Babylone, au traité Kethuboth folio 50b, il est question de la ligne de séparation entre la *middath ha-din* (la mesure du droit) et la *middath*

¹ *Meddoh* + pronom possessif à la deuxième personne du singulier

² Dt 6,5

³ Il faut noter ici que contrairement aux deux mots précédents, le troisième ne semble pas exister en hébreu, mais en araméen, comme nous le notons (cf. « Dictionary of the Targumim... », by Marcus Jastrow).

⁴ *Rahamim*, forme au pluriel masculin qui vient du verbe *raham* : aimer, désigne les entrailles, le cœur.

ha-rahamim (mesure de la miséricorde) ; la coutume est d’attribuer au nom divin Elohim le sens de « mesure du droit », et au tétragramme (Yahvé) le sens de « mesure de miséricorde ». Dépasser les mesures », signifie renoncer aux droits venant des critères de justice objective, et donc pardonner.

Un homme pouvant rester attaché à la sphère de ses droits, ou bien y renoncer par sentiment de clémence ou d’indulgence, ses diverses attitudes ont des conséquences, car à son tour, il doit subir le jugement de Dieu ou d’autres hommes. Alors s’établit la règle suivante dans le traité Sotah⁵ : « De la mesure dont nous mesurons nous serons mesurés »⁶ ; littéralement : « Dans la mesure que l’homme mesure, il sera mesuré pour lui » ; autrement dit : Dieu traite chacun selon ses œuvres. Ainsi la même attitude prise par l’homme en face de l’œuvre d’autrui, sera prise par le Seigneur ou par autrui, à son égard. Quelle mesure faut-il donc prendre pour juger ? En 110 avant JC, un docteur enseigne : « Juge tout homme selon la mesure de justification »⁷ ; et Hillel dit « ne juge pas ton prochain avant d’être dans sa situation ». En *derekh erez zuta* 3 on lit « Juge ton prochain selon la mesure (littéralement : dans le plateau de la balance) du mérite, et ne le fais pas tomber (ne le condamne pas) selon la mesure de la faute ». Ainsi les docteurs du Talmud recommandent de juger le prochain avec indulgence, bienveillance, et tendance à le justifier.

Dans les évangiles on trouve la même idée, exprimée en paroles à peu près semblables : « ...du jugement dont vous jugez on vous jugera, et de la mesure dont vous mesurez, on mesurera pour vous »⁸. Le Père Lagrange commente⁹ ainsi : « L’indulgence appliquée à juger le prochain, vous sera rendue par Dieu »¹⁰. En Luc 6,38 on lit : « Donnez et l’on vous donnera. C’est une bonne mesure, tassée, secouée, débordante, qu’on versa dans votre sein ». Il est très intéressant de noter ceci : tandis que la parole du Talmud *middah* a une valeur décalée, mais entre dans un ordre d’idée de caractère juridique, Luc évoque un concept plus ancien de la parole, quant au groupe d’adjectifs se référant à la capacité d’un récipient devant servir à mesurer. En Luc se trouve déjà un genre de commentaire qui apporte un changement notable au contenu idéologique du vieil axiome. Il veut dire à ses auditeurs : Mettez beaucoup de bien dans la mesure appliquée à juger le prochain, car cela vous sera rendu avec bénéfique, et on vous mesurera avec une mesure encore plus abondante, avec une extraordinaire générosité. De ce passage aussi, il est évident que Jésus aussi enseignait l’indulgence dans le jugement.

Mais partant de ce principe qui concorde avec le monde rabbinique, Jésus arrive à un autre enseignement : « Ne jugez pas, afin de ne pas être jugés »¹¹. « Ne jugez pas et vous ne vous ne serez pas jugés. Ne condamnez pas et vous ne serez pas condamnés. Remettez et il vous sera remis »¹². Or l’esprit rabbinique n’aurait pu accepter ces maximes, car en toute ville et toute bourgade, il y avait un tribunal plus ou moins nombreux et autorisé, qui jugeait et condamnait. La religion hébraïque ne demandait pas à l’homme de renoncer au jugement,

⁵ Il s’agit du Traité Sotah pris dans le Talmud de Jérusalem (TJ). Ce traité développe le cas de la femme adultère, ou réputée telle, et de la manière d’agir envers elle.

⁶ TJ, Sotah 1,7. « *Be middah she-adam noded, modedinlo* ». Le texte poursuit : « Comme la femme s’est parée pour le péché, Dieu prescrit de la rendre laide. Elle s’est découverte pour la faute; Dieu la découvre pour la punir. Le flanc a commencé à commettre le péché, puis le ventre est intervenu; aussi, le flanc sera frappé d’abord, puis le ventre le sera, enfin le reste du corps n’échappera pas à la vindicte publique. »

⁷ Talmud de Babylone (TB), traité Avoth 1,6

⁸ Matthieu 7,2

⁹ Dans « Saint Matthieu » p. 145

¹⁰ La dureté envers autrui vient d’une indulgence envers soi.

¹¹ Matthieu 7,1

¹² Luc 6,37

ni à celui d'un particulier portant sur la vie et l'œuvre d'un de ses semblables, ni encore moins à celui, officiel, du tribunal prononçant en matière pénale, religieuse, etc... Le monde rabbinique considérait nécessaire de juger et d'être jugé, et recommandait seulement de le faire avec bienveillance et indulgence pour s'attendre à être jugé de même. L'enseignement rabbinique n'arrive jamais à « Ne jugez pas ». L'enseignement évangélique, lui, arrive à la conclusion : ne pas juger, renoncer à tout jugement. Ceci tire de l'enseignement rabbinique ses dernières conséquences, se distinguant ainsi des maîtres l'ayant en premier, énoncé.

Dans sa lettre aux Corinthiens¹³, Saint-Paul cherche à mettre en évidence qu'il est inconvenant pour des chrétiens (les saints) de prendre pour juges des païens¹⁴. « Quand l'un de vous a un différend avec un autre, ose-t-il bien aller en justice devant les injustes, et non devant les saints ? Ou bien ne savez-vous pas que les saints jugeront le monde ? Et si c'est par vous que le monde doit être jugé, êtes-vous indignes de prononcer sur des riens ? » Le Père Jean Re commentait ainsi « Les chrétiens étant un avec Jésus-Christ, ressusciteront avec Lui, et avec Lui seront glorifiés, et donc avec Lui, au Jugement final, jugeront le monde entier ». L'apôtre continue : « Ne savez-vous pas que nous jugerons les anges ? À plus forte raison les choses de cette vie ! ». Saint-Paul désire donc que les chrétiens soient jugent des controverses naissant entre eux. Ici, nous sommes à un moment où s'impose la nécessité de juger. L'apôtre pousse à se faire juger plutôt par leurs frères. Le « ne jugez pas » prêché par le Christ n'a pu être observé à la lettre ; et se souvenant de cet enseignement, l'apôtre se demande : « De toute façon, certes, c'est déjà pour vous une défaite que d'avoir des procès entre vous. Pourquoi ne pas souffrir plutôt l'injustice ? Pourquoi ne pas vous laisser plutôt dépouiller ?¹⁵ ». De nouveau affleure la tendance, propre au début du christianisme et aux évangiles en particulier, de se résigner à subir même les torts plutôt que de juger et de condamner. Voilà la dernière conclusion venant de l'axiome : « Avec la mesure par laquelle l'homme mesure, il sera mesuré ».

frère Laurent
octobre 2011

¹³ 1 Co 6,1-3

¹⁴ Notons que les rabbins s'opposaient à ce que les juifs de fassent juger par des païens

¹⁵ 1 Co 6,4